

Pôle gestion des ressources humaines
et des moyens
Référence priorité médicale RS 2026
Affaire suivie par :
Marie-Christine Barbero
Tél : 04 92 36 68 60
Sandra Richelme
Tél : 04 92 36 68 66
Mél : ce.pgrhm04@ac-aix-marseille.fr

BONIFICATION AU TITRE DU HANDICAP - RS 2026

Dans le cadre du mouvement intra-départemental 2026, les professeurs des écoles bénéficiaires d'une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) en cours de validité et qui souhaitent obtenir une priorité liée au handicap, doivent dès à présent, adresser leur demande de bonification (fiche jointe complétée et justificatifs) au médecin de prévention.

Cette disposition peut également concerner le conjoint bénéficiaire de la RQTH ou l'enfant dont la situation de handicap ou de maladie grave est reconnue.

Si vous êtes concernés vous devez faire parvenir au médecin de prévention, **pour le vendredi 24 avril 2026**, un dossier complet. La notification de reconnaissance de handicap, sans autres justificatifs, n'est pas suffisante pour permettre au médecin de se prononcer.

Les pièces devront être adressées **par voie postale et sous pli confidentiel** à l'adresse suivante :

RECTORAT d'Aix-Marseille
A l'attention du Dr FABBRICELLI – Médecin de prévention
Mutation intra départementale
Place Lucien Paye
13100 AIX EN PROVENCE

Seuls les dossiers examinés par le médecin de prévention seront pris en compte.

Une copie de la fiche de demande de bonification doit être adressée au service PGRHM (ce.pgrhm04@ac-aix-marseille.fr) en charge du mouvement afin d'informer l'administration sur cette démarche.